



Inscriptions aux services Accueils de Loisirs et Accueils Educatifs du Matin et du Soir 2018-2019

Tours, le 23 avril 2018

A l'attention des parents d'élèves

Madame, Monsieur

Vous souhaitez inscrire votre (vos) enfant(s) aux services Accueils de Loisirs et/ou périscolaires pour l'année scolaire 2018-2019 :

Accueil Educatif du Matin et du Soir - A.E.M.S	<ul style="list-style-type: none"> - De 7h30 à 8h30 - De 16h30 à 18h30 <p style="text-align: center;">Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - De 17h30 à 18h30 si inscription à l'étude surveillée 	<i>Inscription à l'année scolaire (conseillée), service payant selon le quotient familial et uniquement si l'enfant est présent (tarif forfaitaire)</i>
Accueil de loisirs sans hébergement - A.L.S.H (Mercredis de l'année scolaire)	<ul style="list-style-type: none"> - A la journée de 8h à 18h30 avec repas <p style="text-align: center;">Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - A la demi-journée sans repas <ul style="list-style-type: none"> → De 8h à 13h avec départ possible à partir de 12h. → De 13h30 à 18h30 avec possibilité d'arrivée jusqu'à 14h. 	<i>Inscription à l'année scolaire selon les places disponibles, (service payant selon le quotient familial)</i> <i>Ⓜ les inscriptions à la demi-journée n'étant pas prioritaire, elles seront étudiées à partir du 21 juin 2018 en fonction des places restant disponibles</i>

Un dossier d'inscription sera à votre disposition sur l'Accueil Educatif du Matin et du Soir de l'école de votre (vos) enfant(s) à compter du 22 mai 2018 à 16h30 afin de vous permettre d'inscrire votre (vos) enfant(s) aux différents services **A.E.M.S et/ou A.L.S.H** selon les conditions énoncées ci-dessous :

- **Remplir :**
 - la fiche d'inscription
 - la fiche sanitaire (recto) et décharge de responsabilité (verso). Une fiche par enfant.
 - la fiche quotient familial
- **Fournir obligatoirement avec le dossier les pièces demandées :**
 - Si vous êtes allocataire CAF, fournir une attestation CAF mentionnant le quotient familial
 - Si vous n'êtes pas allocataire CAF, fournir la copie du dernier Avis d'imposition accompagnée de l'entête du dernier bulletin de salaire et la fiche quotient familial dûment complétée
- **Remettre le dossier d'inscription obligatoirement complet à Charlotte Loisirs :**
 - À l'occasion des permanences organisées dans chaque Accueil de loisirs ou chaque école (Calendrier au verso)
 - **À la coordination Charlotte Loisirs – 17, rue Caulaincourt – aux heures d'ouvertures et en dehors des jours de permanences sur les sites.**
 - Par mail avec les pièces jointes demandées scannés à l'adresse suivante: accueil.tours@charlotte3c.fr

En fonction des places restantes, le dossier d'inscription doit nous parvenir complet au plus tard le 30 juin 2018
Tout dossier incomplet sera refusé

En aucun cas, le dossier d'inscription ne devra être remis au directeur ou directrice d'école de votre enfant ou aux équipes pédagogiques des structures périscolaires.

Pour information des dossiers d'inscription seront disponibles à compter du 16 mai 2018 sur demande par téléphone au **02.47.41.05.19** ou par mail à : accueil.tours@charlotte3c.fr ou téléchargeables sur le site Internet de la ville : www.tours.fr

Cordialement
Charlotte Loisirs